

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le 15 SEP. 2023

ID : 034-213401359-20230906-D2023_09_06_003-DE

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de LESPIGNAN

Communauté de communes LA DOMITIENNE

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée représenté par **Carole DELGA**, sa Présidente,

La Commune de Lespignan, représentée par **Jean-François GUIBBERT**, son Maire,

La Communauté de Communes La Domitienne, représentée par **Alain CARALP**, son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N° XXXX de l'AP/CP du XXX du Conseil Régional Occitanie du XXX 2022 relative à l'approbation du CPER 2021-2027 et en particulier son Volet territorial,

Vu la délibération N° XXX de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du XXX, relative à Occitanie 2040

Vu la délibération n° D-2019-06-25-13 du Conseil Municipal de Lespignan approuvant le contrat Bourg Centre de la Commune,

Vu la délibération N°CP/2019-JUILL/11.10. de la commission du Conseil Régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée approuvant le Contrat Bourg Centre de la Commune de Lespignan,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de XXX (Communauté d'Agglomération/PETR/PNR) pour la période 2022-2028

Vu la / les délibération-s de la / des Commune-s de XXX,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de XXX / d'Agglomération de XXX en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de/du XXX en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le **15 SEP. 2023**

ID : 034-213401359-20230906-D2023_09_06_003-DE

Il est convenu ce qui suit :

① A noter que chacun des partenaires signataire devra délibérer sur le projet d'avenant définitif.
*Ces délibérations devront être prises (en Conseil Municipal, Conseil Communautaire, Conseil syndical des
PETR/PAYS/PNR...) :*

APRES la date du COPIL de validation du contrat par l'ensemble des partenaires signataires,

ET

**AVANT la date de la Commission Permanente du Conseil Régional (date communiquée en fonction du calendrier
d'élaboration de chaque contrat)**

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage essentiels pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et amplifiée pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 19 Juillet 2019 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant :
 - Dans le cas de la communauté de communes de la Domitienne entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.
 Sont principalement concernées les communes de Lespignan, Nissan-lez-Ensérune et Maureilhan qui est la Ville centre de la Domitienne.
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel à court terme et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la nouvelle période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de l'Hérault, la Communauté de Communes de La Domitienne, la Commune de Lespignan.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Lespignan, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Enfin, le présent avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de la Communauté de Communes La Domitienne, dont il est un sous-ensemble.

A ce titre, le Programme pluriannuel du Contrat Bourg Centre sera intégré au Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 du Contrat Territorial Occitanie.

Article 2 : Contexte et enjeux

« Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant »

Pour rappel :

- ⇒ ***Présentation de la Commune et de son territoire : Diagnostic et identification des modifications des enjeux intervenus depuis la signature du Bourg-Centre 1^{ère} génération.***

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE DE LESPIGNAN

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Village rural bénéficiant de tous les services et commerces de proximité favorisant une vie locale active, - Proche des plages, - Proche de la ville centre de Béziers, - Proche de l'échangeur autoroutier A9 (Béziers Ouest), - Limitrophe de l'Aude et proche de Narbonne, Cette situation favorise l'installation de famille recherchant la quiétude d'un village proche des divers bassins d'emplois que peuvent représenter les villes et les plages. - Environnement écologique typique Méditerranéen (NATURA 2000, ZNIEFF) - Patrimoine culturel important, - Politique en cours de mise en valeur des espaces publics de la commune, - Implantation de nombreuses associations locales favorisant une vie sociale dense, - Programmation d'animations culturelles municipales, intercommunales riches et variées (Festival Matte la Zike, Fête locale, Fête de la Transhumance, Marché de Noël, des Associations, Animations de la Médiathèque...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Large implantation de la zone NATURA 2000, de ZNIEFF interdisant tous projets de développement notamment de zones d'activités. - Tissu économique composé que de très petites entreprises impliquant de faibles retombées fiscales. - Les réponses apportées pour favoriser la mobilité des habitants insuffisantes pour les flux pendulaires quotidiens, vers le littoral, l'Aude.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Projets d'implantation de parcs éolien et photovoltaïque, - Valorisation du patrimoine naturel, de la faune et de la flore, - Développement du tourisme rural de par son attractivité. Création d'un itinéraire IDANH pour la mise en valeur des sites de la « Maison de Vivios » et des carrières de Lespignan. - Préservation d'un patrimoine de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - Avis défavorable par les services de l'Etat sur le dossier ICPE du parc éolien. La commune a formé un pourvoi en cassation contre le Ministère de la Transition Ecologique. - Faibles ressources financières de la commune. - Préservation de la ressource en eau (Nappe astienne)

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :

La stratégie et le projet de développement et de valorisation de la commune n'ont pas changé mais seulement évolués dans la concrétisation de certaines des actions.

Envoyé en préfecture le 13/09/2023 Reçu en préfecture le 13/09/2023 Publié le 15 SEP. 2023 ID : 034-213401359-20230906-D2023_09_06_003-DE

➤ **Améliorer le cadre de vie des habitants pour renforcer l'attractivité de la commune**

Le projet de requalification des espaces publics du centre du village ancien a été réalisé dans sa plus grande partie :

- La requalification des espaces publics Tranche 1, réalisée en 2016-2017 et Tranche 2, réalisée en 2018-2019 a concerné les rues et places du centre-ville ancien et a permis de revaloriser le commerce local et améliorer la qualité de vie des résidents.
- La requalification des espaces publics des abords du Château, réalisée en 2020 a concerné les rues de la partie ancienne de la commune avec la mise en valeur du patrimoine local.
- La requalification de l'Avenue de Béziers qui sera réalisée en 2023, en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Hérault puisqu'il s'agit d'une route départementale permettra la mise en valeur de l'entrée principale du village et la sécurisation des usagers par la création de trottoirs et la mise en place d'un feu tricolore.
- La mise en sécurité de la rue des écoles qui dessert notamment l'école élémentaire a été réalisée en plusieurs tranches avec la création de trottoirs sécurisés. Sa phase finale est prévue en 2022.
- La création du Parking des Buissonnets, réalisée en 2020-2021 a permis l'apport de 85 places de stationnement supplémentaires au centre-ville et desservira particulièrement la maison médicale et la future pharmacie dont les travaux débutent en 2023.
- La mise en place du « permis de louer » depuis le 1^{er} novembre 2021 garantit un parc locatif de logements privés décents et conformes aux normes en vigueur.

➤ **Valoriser le patrimoine culturel et naturel dans le cadre d'une offre touristique**

Le projet IDANH présenté dans le contrat Bourg Centre voit sa première partie se réaliser.

Un dossier de demande d'aide financière a été déposé auprès du Conseil Départemental de l'Hérault et auprès du FEADER dans le cadre des actions du GAL Est Audois pour la réalisation de la première phase qui concerne la création d'un cheminement doux (3 itinéraires différents depuis le Parking des Buissonnets) et la mise en valeur du site archéologique de la « Maison de Vivios » et des « carrières » de Lespignan.

➤ **Engager la transition écologique et énergétique**

Les projets d'implantation de parcs éolien et photovoltaïques sont toujours d'actualité.

Le parc éolien fait l'objet d'un pourvoi en cassation de la commune et la communauté de communes La Domitienne contre le Ministère de la Transition Ecologique qui refuse son exploitation au vu des risques auxquels il expose les faucons crécerellettes présents sur la commune et ce, malgré toutes les mesures de prévention mises en place.

Les dossiers des parcs photovoltaïques sont en cours et font actuellement l'objet d'une Mise En Conformité du PLU de la commune.

La politique de réhabilitation des bâtiments publics dans un but d'économie d'énergie projetée au niveau du 1^{er} contrat Bourg Centre a commencé :

Le changement des chaudières gaz des écoles maternelle et élémentaire en chaudière à granulés a été réalisé en 2020 et 2021.

La rénovation énergétique des écoles maternelle et élémentaire a été également réalisée en 2021 et 2022 (fin des travaux aux vacances de Toussaint 2022). Ce programme a intégré des travaux d'isolation thermiques de l'ensemble des bâtiments et l'installation de panneaux photovoltaïque sur le toit de l'école élémentaire en auto consommation et prise en charge de la consommation d'électricité de trois autres bâtiments communaux (Médiathèque, Hôtel de ville, ALSH La Cardonilha).

L'extension de la cantine scolaire et des accueils de loisirs maternel, élémentaire et ados font actuellement l'objet d'une étude dans le même principe que les écoles.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 1.1). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie 2022 / 2028, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 2) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.)** qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

« Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant. »

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions :

« Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant. »

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le **15 SEP. 2023**

ID : 034-213401359-20230906-D2023_09_06_003-DE

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain » (le cas échéant)

Pour la commune de Lespignan et la Communauté de Communes de La Domitienne, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
7. Garantir une soutenabilité et une solidarité financière.

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

Envoyé en préfecture le 13/09/2023
Reçu en préfecture le 13/09/2023
Publié le 15 SEP. 2023
ID : 034-213401359-20230906-D2023_09_06_003-DE

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le

15 SEP. 2023

ID : 034-213401359-20230906-D2023_09_06_003-DE

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le 15 SEP. 2023

ID : 034-213401359-20230906-D2023_09_06_003-DE

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 7 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la Communauté de Communes La Domitienne.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune Bourg-Centre
- l'EPCI concerné,
- la Région,
- .

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Lespignan (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la Communauté de Communes La Domitienne.

Il a pour mission :

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le 15 SEP. 2023

ID : 034-213401359-20230906-D2023_09_06_003-DE

Envoyé en préfecture le 13/09/2023
Reçu en préfecture le 13/09/2023
Publié le **15 SEP. 2023**
ID : 034-213401359-20230906-D2023_09_06_003-DE

ANNEXE I

Programme pluriannuel d'actions 2022-2024

Annexe 1.1 : Tableau pluriannuel d'actions 2022-2024

Envoyé en préfecture le 13/09/2023
 Reçu en préfecture le 13/09/2023
 Publié le **15 SEP. 2023**
 ID : 034-213401359-20230906-D2023_09_06_003-DE

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS		Contrat 1 ^{ère} génération				Avenant - Contrat 2 ^{nde} génération			Objectif territorial du Pacte Vert
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
AXE STRATEGIQUE 1 : Améliorer le cadre de vie des habitants pour renforcer l'attractivité de la commune									
ACTION 1.3. <i>Offrir et adapter des services et équipements aux besoins de la population</i>	<i>Projet 1.3.1 Mise en accessibilité des ERP</i>								n° 4 et n° 6
	<i>Projet 1.3.5 Réhabilitation des sièges des associations locales et création de la Maison des Associations.</i>								n°4
AXE STRATEGIQUE 2 : Valoriser le patrimoine culturel et naturel dans le cadre d'une offre touristique									
AXE STRATEGIQUE 3 : Engager la transition écologique et énergétique									
ACTION 3.2 Favoriser les initiatives d'économie d'énergie et écologiques	<i>Projet 3.2.5. Mise aux normes énergétiques d'une salle communale : la Salle du Peuple</i>								n°1

Envoyé en préfecture le 13/08/2023
 Reçu en préfecture le 13/09/2023
 Publié le **15 SEP. 2023**
 ID : 034-213401958-20230906-D2023_09_06_003-DE

Annexe 1.2 : Tableau pluriannuel d'actions 2022-2028 du contrat Bourg-centre

PHASAGE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS		Contrat 1 ^{ère} génération				Avenant - Contrat 2 ^{ème} génération							Objectif territorial du Pacte Vert	
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028		
AXE STRATEGIQUE 1 : Améliorer le cadre de vie des habitants pour renforcer l'attractivité de la commune														
ACTION 1.1 Développer une offre de logements adaptée aux besoins de la population	Projet 1.1.1 Réhabilitation de bâtiments communaux en logements locatifs.													
	Projet 1.1.2 Partenariat avec la SAEM Hérault Aménagement pour la finalisation de la ZAC Camp Redoun.													
	Projet 1.1.3 Création de logements sociaux dans le cadre d'un aménagement diversifié (maison médicale – commerces – logements).	A	N	N	U	L	E							
ACTION 1.2 Requalification des Espaces Publics du Centre Ancien	Projet 1.2.1 1 ^{ère} Tranche : Requalification des rues du centre-ville commercial avec des revêtements qualitatifs, créations de voiries partagées, réglementation des stationnements, création de place et de stationnements.													
	Projet 1.2.2 2 ^{ème} Tranche : Requalification des rues du centre historique avec des revêtements qualitatifs, voiries partagées.													

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
ACTION 3.2 Favoriser les initiatives d'économie d'énergie et écologiques.	Projet 3.2.1 Installation d'une chaudière à granulés à l'école maternelle et élémentaire			X	X							
	Projet 3.2.2 Travaux d'isolation et de mise aux normes des écoles maternelle et élémentaire suite bilan énergétique de ces bâtiments					X	X					
	Projet 3.2.3 Programme de transformation de l'Eclairage Public en LED.			X			X	X	X			
	Projet 3.2.4 Création d'une aire de lavage agricole.					X	X					
	Projet 3.2.5. Isolation et installation PAC Salle du Peuple							X	X			
ACTION 3.3 Création d'actions et d'équipement en lien avec la nature et l'environnement	Projet 3.3.1 Création de jardins solidaires à l'attention des familles du centre-ville sans jardin.	X										
	Projet 3.3.2 Création d'un programme d'activités en lien avec la nature dans le cadre des activités du centre de loisirs. Réservation de parcelles du jardin solidaire pour les activités des écoles, du centre de loisirs et de l'IME SOLEN.		X									

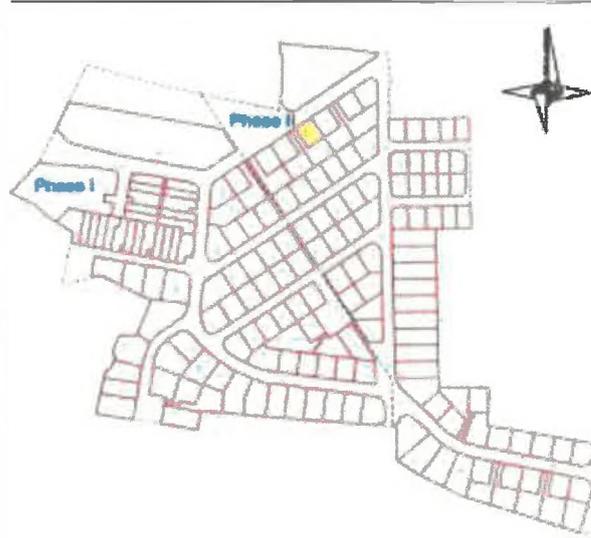
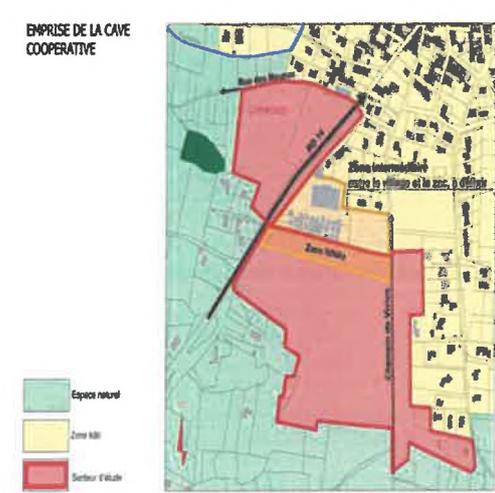
X : Actions réalisées

Envoyé en préfecture le 13/09/2023
 Reçu en préfecture le 13/09/2023
 Publié le 15 SEP. 2023
 ID : 034-213401359-20230906-D2023_05_06_003-DE

Envoyé en préfecture le 13/09/2023
Reçu en préfecture le 13/09/2023
Publié le **15 SEP. 2023**
ID : 034-213401359-20230906-D2023_09_06_003-DE

ANNEXE II

Les fiches actions

AXE 1	Fiche action 1.1								
<i>Améliorer le cadre de vie des habitants pour renforcer l'attractivité de la commune</i>	<i>Développer une offre de logements adaptée aux besoins de la population</i>								
PRESENTATION DE L'ACTION									
Contexte									
La commune travaille à l'aménagement de la ZAC Camp Redoun afin de compléter l'offre de logements déjà proposée aux habitants.									
Objectifs stratégiques									
Offrir de nouveaux types de logements adaptés aux besoins de la population afin de renforcer l'attractivité de la commune et inciter l'installation de nouvelles familles.									
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES									
<p>Projet 1.1.2. : Finalisation de la ZAC Camp Redoun proposant une offre de logements variée et adaptée aux besoins des Lespignanais.</p> <p>Descriptif : Création d'un nouveau quartier de résidences individuelles et deux collectifs de logements sociaux réalisés par Hérault Habitat représentant au total environ 500 habitants. La commercialisation des parcelles est réalisée par tranche afin de garder une uniformité dans la réalisation et d'échelonner l'offre de logements dans le temps. Les tranches I et II se sont terminées de 2018 à 2022. La tranche III sera réalisée et commercialisée de 2023 à 2026 La concession est prévue jusqu'en 2026.</p> <p><u>Référentiel territorial du Pacte Vert</u> : n° 6</p> <p>Maître d'ouvrage : SAEM Hérault Aménagement et Commune de Lespignan.</p> <p>Coût estimatif : Non chiffré à ce jour</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2022</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2023</td> <td><input type="checkbox"/> 2027</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2028</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025</td> <td></td> </tr> </table> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat technique : SAEM Hérault Logement - Partenariat financier : <ul style="list-style-type: none"> • Conseil Départemental <p>Partenariat avec la SAEM Hérault Logement pour la finalisation de la ZAC Camp Redoun (500 habitants).</p> <p>Maître d'ouvrage : SAEM Hérault Logement et Commune de Lespignan.</p>	<input checked="" type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2027	<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2028	<input checked="" type="checkbox"/> 2025		 <p>EMPRISE DE LA CAVE COOPERATIVE</p> 
<input checked="" type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2026								
<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2027								
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2028								
<input checked="" type="checkbox"/> 2025									
EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION									
Aménagement d'un nouveau quartier comprenant des parcelles viabilisées commercialisées par tranches successives permettant d'échelonner l'offre de possibilités de logements notamment pour les jeunes couples primo-accédants ainsi que la création d'un collectif de 36 logements inclusifs (Opération Vestia).									

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le **15 SEP. 2023**

ID : 034-213401359-20230906-D2023_09_06_003-DE

AXE 1

Fiche action 1.2

Améliorer le cadre de vie des habitants pour renforcer l'attractivité de la commune

Requalification des Espaces Publics du Centre Ancien

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Dans une volonté de maintenir et renforcer une vie dynamique du centre du village avec des commerces de proximité en nombre suffisant permettant de couvrir les besoins quotidiens des habitants, il est envisagé la requalification des centres anciens avec des matériaux qualitatifs, des plans de stationnements adaptés et des programmes d'animations en vue d'attirer la population et améliorer la qualité de vie des habitants.

Objectifs stratégiques

Cette action de réhabilitation des rues, création et réadaptation des stationnements, création de voirie partagée vise à rendre la commune plus attractive et, outre d'éradiquer la désertification des centres villes, d'attirer de nouveaux habitants à la recherche d'une qualité de vie rurale.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.5 :

Requalification de l'Avenue de Béziers avec création de trottoirs accessibles à tous, passages piétons protégés et feux tricolores. Réfection totale de la route de l'avenue de Béziers avec création de trottoirs conformes au PAVE et feu tricolore de manière à sécuriser les piétons et fluidifier la circulation routière. Considérant que l'Avenue de Béziers est une route départementale, ce chantier sera réalisé en partenariat avec le Département de l'Hérault qui prend en charge les coûts relatifs à la partie route, la commune prend à sa charge les coûts relatifs à la réfection des abords et trottoirs et à la sécurité.

Référentiel territorial du Pacte Vert : n°4 et n°6

Maître d'ouvrage :

Commune de Lespignan

Coût estimatif : 697 892.39 € HT

- 245 511.00 € HT à charge du Conseil Départemental de l'Hérault,

- 452 381.39 € HT à charge communale

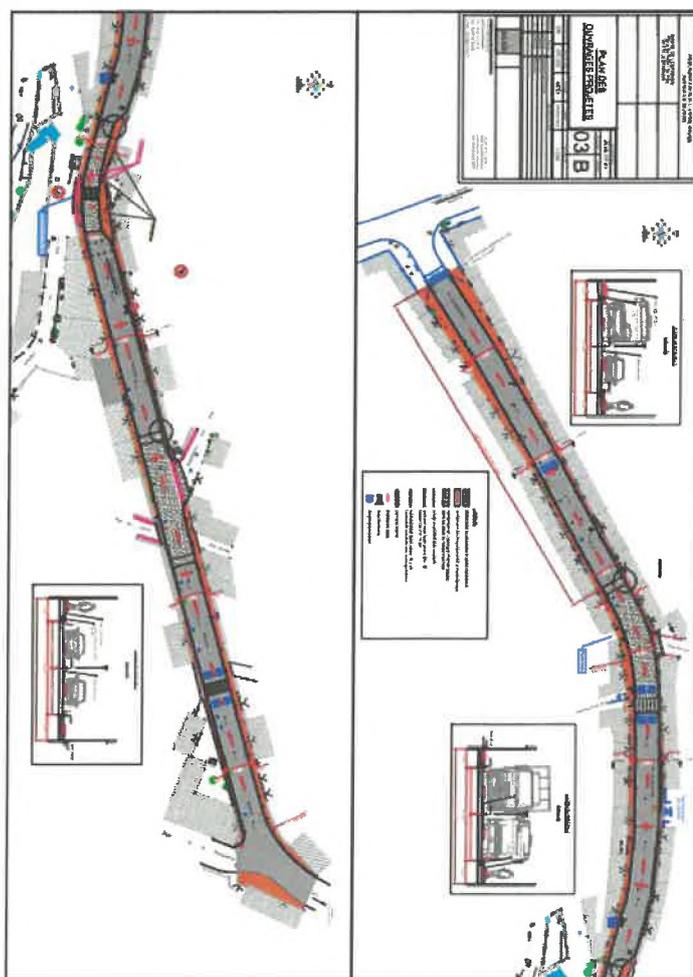
La commune porte financière l'ensemble du projet.

Calendrier prévisionnel :

2023

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenariat technique :
 - Conseil Départemental
- Partenariat financier :
 - Conseil Départemental



Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le 15 SEP. 2023

ID : 034-213401359-20230906-D2023_09_06_003-DE

Projet 1.2.4. :

Renfort de l'accompagnement technique et financier des particuliers pour la rénovation des façades du centre et axes principaux.

Le service urbanisme apporte son soutien technique aux administrés désireux de rénover les façades de leurs biens situés dans le périmètre défini par délibération du conseil municipal afin de respecter les techniques et matériaux prescrits pour l'attribution d'une subvention.

Ces mesures permettent d'éviter une paupérisation de ces quartiers du centre-ville et accompagnent la démarche de requalification des espaces publics réalisés dans le centre ancien.

Référentiel du Pacte Vert : n°6

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif :

50 % du montant HT des travaux max 1500 € dans le cœur de village très ancien et 25 % du montant HT des travaux dans la limite de 750 € dans le centre ancien.

Budget annuel communal : 10 000 €

Calendrier prévisionnel :

<input checked="" type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025
<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Commune / CC La Domitienne



50% du Montant HT dans la limite de 1 500 €

25 % du Montant HT dans la limite de 750 €

EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Suivi de l'action par la commission des travaux formée des élus référents de la commune, des cabinets de maîtrise d'œuvre (Cabinets ACEB), lors des commissions de quartier (habitants et commerçants).

Le programme de requalification des espaces publics a renforcé la rénovation des façades par les particuliers et relance une dynamisation de ces quartiers.

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le 15 SEP. 2023

ID : 034-213401359-20230906-D2023_09_06_003-DE

AXE 1

Fiche action 1.3

Améliorer le cadre de vie des habitants pour renforcer l'attractivité de la commune

Offrir et adapter les services et équipements aux besoins de la population

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La commune améliore ou apporte de nouveaux services et équipements afin de renforcer l'attractivité de la commune.

Objectifs stratégiques

Respecter les règles de mise en accessibilités et sécurité des équipements actuels et offrir de nouveaux équipements ou services attendus par la population.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.3.1. :

Mise en accessibilité des ERP

Descriptif : Travaux de mise en accessibilité des ERP (13 établissements) de la commune dans le cadre d'un plan d'agenda d'accessibilité programmée sur une période de 6 exercices allant de 2016 à 2021.

Référentiel territorial du Pacte Vert : n°4 et n°6

Maître d'ouvrage : Commune de Lespignan

Coût estimatif : 350 081.00 € HT

Calendrier prévisionnel :

2023

2025

2024

2026

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenariat financier :

- Etat
- Conseil Régional
- Conseil Départemental

Projet 1.3.5 :

Réhabilitation des sièges des associations locales :

Descriptif : Travaux de réhabilitation, extension des associations locales dont la salle de musculation, propriété communale.

Référentiel territorial du Pacte Vert : n° 4

Maître d'ouvrage : Commune de Lespignan

Coût estimatif : 80 000 € TTC

Calendrier prévisionnel :

2023

2024

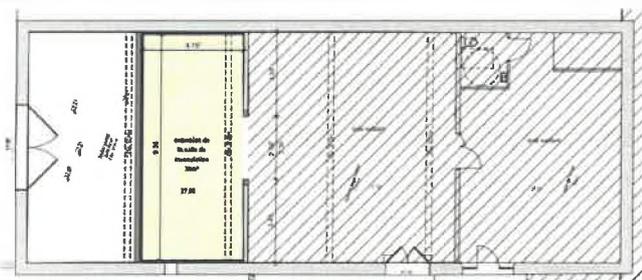
Partenaires potentiellement concernés :

- Partenariat financier :

- Conseil Régional
- Conseil Départemental



Portes d'accès
Eglise Saint Pierre



Projet Extension Salle Musculation

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le 5 SEP. 2023

ID : 034-213401359-20230906-D2023_09_06_003-DE

Projet 1.3.6. :

Remplacement des salles préfabriquées de l'école élémentaire

Descriptif : Travaux de remplacement des salles préfabriquées de l'école élémentaire en construction traditionnelle respectueuse des mesures énergétiques en vigueur.

Référentiel territorial du Pacte Vert : n° 1

Maître d'ouvrage : Commune de Lespignan

Coût estimatif : 750 000.00 € HT

Calendrier prévisionnel :

☒ 2023 ☒ 2024

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenariat financier :

Etat

Conseil Départemental

Projet 1.3.9. :

Extension de la cantine scolaire et de ALSH maternel, élémentaire et adolescent

Descriptif : Travaux d'extension de la cantine scolaire existante et de l'ALSH maternel, élémentaire et adolescent en lieu et place des bâtiments existants avec création de salle associative.

Construction et rénovation énergétique des bâtiments. Etude de pose de panneaux photovoltaïque en autoconsommation.

Référentiel territorial du Pacte Vert : n°1 et n°4

Maître d'ouvrage : Commune de Lespignan

Coût estimatif : 2 000 000.00 € HT

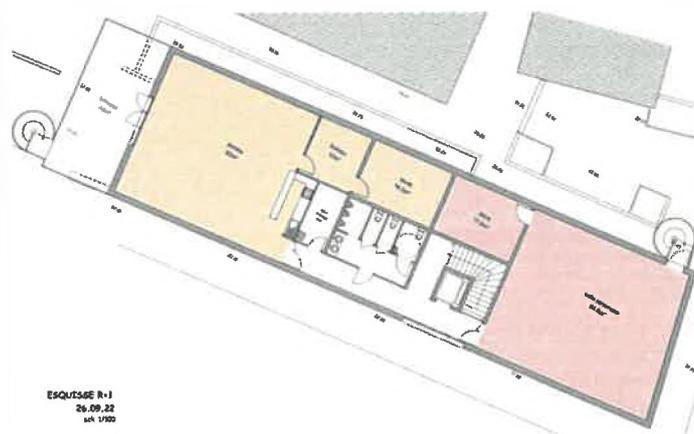
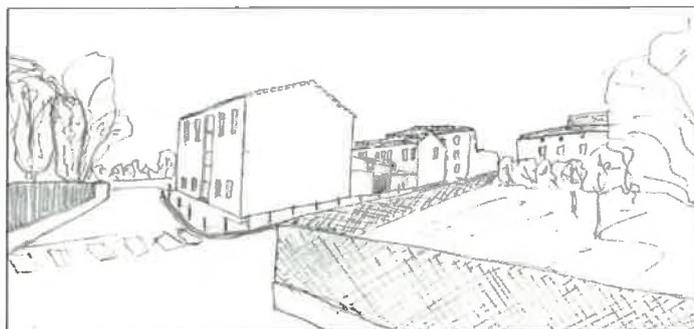
Calendrier prévisionnel :

☒ 2023 ☒ 2024

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenariat financier :

- Etat
- Conseil Départemental



EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Ces aménagements et création améliorent le cadre de vie des citoyens en leur assurant un environnement sécurisé et accessible à tous et en leur donnant de nouveaux éléments pour créer un dynamisme tant au niveau des activités et animations qu'au niveau du commerce local.

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le 15 SEP. 2023

ID : 034-213401359-20230906-D2023_09_06_003-DE

AXE 2

Fiche action 2.1

Valoriser le patrimoine culturel et naturel dans le cadre d'une offre touristique

Restauration et Mise en valeur du bâti patrimonial

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Afin de favoriser le dynamisme de la commune et ainsi attirer une forme de tourisme, la commune mène quelques actions de valorisation de son patrimoine

Objectifs stratégiques

Embellissement et mise en valeur de certains biens patrimoniaux caractéristiques du village

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.3 :

Création d'un circuit pour la mise en valeur des monuments patrimoniaux dans le campestre (maison Vivios, carrières La Cambrasse, Gouldeau et Les Escaliers. ...)

Descriptif : Création d'un circuit IDANH permettant d'orienter les visiteurs dans le campestre de la commune vers la « Villa de Vivios » et les Carrières, sites archéologiques qui seront remis en valeur.

Référentiel territorial du Pacte Vert : n° 6

Maître d'ouvrage : Commune de Lespignan

Coût des travaux :

Travaux : 25 695.33 € HT

Recettes : - Feader (Prog Leader) : 15 417.19 €

- Département : 5 139.07 €

- Commune : 5 139.07 €

Calendrier :

📅 2023

Partenaires potentiellement concernés :

- Parc Culturel du Biterrois
- GAL Est Audois
- Conseil Départemental

Partenaires financiers :

Feader / Conseil Départemental / Commune



EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Programme améliorant le cadre de vie des habitants et favorisant le tourisme à vocation patrimoniale.

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le 15 SEP. 2023

ID : 034-213401359-20230906-D2023_09_06_003-DE

AXE 2

Fiche action 2.1.

Valoriser le patrimoine culturel et naturel dans le cadre d'une offre touristique

Mise en place d'un programme d'animations mettant en valeur les produits locaux et artisanat

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Afin de favoriser le dynamisme de la commune et ainsi attirer une forme de tourisme, la commune mène quelques actions de valorisation de ses productions locales et de son artisanat

Objectifs stratégiques

Organisation de journées et animations mettant en valeur les traditions et productions locales

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.1. :

Mise en place et organisation de journées à thème et animations pour la mise en valeur des productions et artisanat local.

Descriptif : Soutien aux associations locales porteuses de journées ou d'animations particulières ou organisation directe par la commune mettant en avant des traditions locales avec marchés de produits locaux (vins, olives, savons...) ou artisanat (ébénisterie, couture, objets décoratifs, peinture, couteaux, sellerie...), telles que marché de Noël, journée des arts, exposition de photos, peinture... fête de la transhumance...

Acquisition de matériels (tentes, barrières, grilles d'exposition...), subventions exceptionnelles, soutien technique en matériel et personnels ...

Référentiel territorial du Pacte Vert : n°4 et n° 6

Maître d'ouvrage : Commune de Lespignan

Coût des actions :

Coût des actions : 10 000 € HT

Recettes : 0 €

Calendrier :

2023 2025

2024 2026

Partenaires potentiellement concernés :

Associations Locales / CC La Domitienne

Partenaires financiers :

Commune/ CC La Domitienne



EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Programme améliorant le cadre de vie et le bien-être des habitants et mettant en valeur les initiatives locales.

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le 5 SEP. 2023

ID : 034-213401359-20230906-D2023_09_06_003-DE

AXE 3

Fiche action 1.2.

Engager la transition écologique et énergétique

Soutien à la création d'un parc photovoltaïque

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Soutenir les projets de production d'énergies renouvelables

Objectifs stratégiques

Soutien aux porteurs de projets privés de production d'énergies renouvelables dans leurs démarches de création de deux parcs photovoltaïques

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.1. :

Soutien dans les démarches administratives, contacts avec la population et présentation des projets de création de deux parcs photovoltaïques sur la commune.

Descriptif : Projets de créations de deux parcs photovoltaïques sur la route de Béziers et sur le site de la Clôtinière. Mise en compatibilité du PLU sur ces deux secteurs. Appui pour l'information de la population (réunion de présentation, article dans la presse locale...)

Référentiel territorial du Pacte Vert : n°1

Maître d'ouvrage : Commune de Lespignan

Coût des actions :

Coût des actions : 10 000 € HT

Recettes : 0 €

Calendrier :

☒ 2023

☒ 2025

☒ 2024

☒ 2026

Partenaires potentiellement concernés :

Porteur de projets / CC La Domitienne

Partenaires potentiels financiers :

Commune, FEDER



Site « Distillerie » Rte de Béziers 📍

Site « Clôtinière » Rte de Fleury 📍



EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Action en faveur de la transition écologique.

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le 5 SEP. 2023

ID : 034-213401359-20230906-D2023_09_06_003-DE

AXE 3	Fiche action 2.5.
Engager la transition écologique et énergétique	Isolation et installation PAC Salle du Peuple
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Mise aux normes énergétiques des bâtiments communaux	
Objectifs stratégiques	
Economies d'énergies pour une salle communale	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.2.5. :</p> <p>Descriptif : Travaux d'isolation des murs et plafonds avec installation d'une PAC afin de mettre aux normes énergétiques une salle communale actuellement très énergivore.</p> <p><u>Référentiel territorial du Pacte Vert</u> : n°1</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Lespignan</p> <p>Coût des actions : 125 000.00 €HT Recettes : 0 €</p> <p>Calendrier : <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2025</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenaires potentiels financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (Fonds Vert) - Conseil Départemental - Conseil Régional 	 
EVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Action en faveur des économies énergétiques	

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Publié le 15 SEP. 2023

ID : 034-213401359-20230906-D2023_09_06_003-DE